

4 UN ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITÉ	11. Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des publics rencontrant des difficultés pour l'accès aux services.	17	Renforcer la coordination entre les partenaires intervenant auprès des publics en situation de fragilité : <ul style="list-style-type: none"> Proposer un accueil de qualité aux différents publics, Poursuivre et renforcer la coordination des acteurs, Mettre en œuvre la charte de 1er accueil inconditionnel de proximité à l'échelle du département.
		18	Favoriser les expérimentations locales dans l'accueil et l'orientation des publics : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de référents uniques notamment dans l'accès au logement.
5 UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION	12. Un engagement fort pour les services en direction de la jeunesse.	19	Mettre en place un animation départementale partenariale afin d'anticiper les évolutions scolaires : <ul style="list-style-type: none"> Construire les outils de la réflexion (diagnostic, organisation de l'enseignement, exercice des compétences, état des lieux du bâti scolaire...), Faire évoluer l'organisation du réseau des écoles à une échelle supra communale et développer la mutualisation des moyens, Accompagner la reconversion du bâti scolaire, Expérimenter de nouvelles formes d'organisation en matière d'offre éducative (regroupement).
		20	Permettre aux jeunes la poursuite de leurs études en assurant notamment le développement et le maintien des cursus supérieurs : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des bourses d'études, Accompagner les projets de mobilité internationale, Poursuivre le développement des sites universitaires (Campus Périgord), Favoriser le développement de nouveaux cursus et formations POST BAC (PACE...), Accompagner les initiatives et projets en matière d'hébergement et d'habitat des jeunes.
	13. Développer les politiques en faveur de la jeunesse.	21	Accompagner les projets des territoires dédiés à l'offre culturelle et sportive en co-construction avec les collectivités et les secteurs associatifs.
		22	Accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur compétence jeunesse : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une ingénierie dédiée (former les élus...), Mobiliser les groupes d'EPCI pour mettre en œuvre la compétence Jeunesse.
6 UNE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE	14. Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.	23	Favoriser les expérimentations dans l'accueil et l'orientation des publics : <ul style="list-style-type: none"> Maintenir et renforcer les plateformes partenariales « Initiative Emploi jeunes » pour l'accompagnement des publics en décrochage.
		24	Développer l'infrastructure de connexion numérique et de téléphonie mobile (Plan THD / couverture mobile).
	15. Renforcer l'accès aux services numériques.	25	Multiplier les points d'accès publics au numérique : <ul style="list-style-type: none"> EPN / développement du wifi territorial public, Mettre en place d'un ordinateur en libre accès dans les sites publics (CMS) avec temps de présence et accompagnement.
		26	Accompagner l'utilisateur vers l'autonomie : <ul style="list-style-type: none"> Développer les compétences numériques des usagers (phase expérimentation Nord Dordogne APARE / Centre de formation professionnelle de Nontron : atelier pédagogiques personnalisés), Promouvoir l'usage des Plateformes administratives (de type France CONNECT), Développer les clubs internet et lieux d'échanges de savoir, Ouvrir le Club des services numériques mis en place par l'Etat aux collectivités (CD 24 et intercommunalités), Favoriser le développement de la formation au TIC (bus itinérant connecté).
7 UNE MOBILITÉ	16. Faciliter l'usage numérique.	27	Maintenir et améliorer l'offre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau départemental : <ul style="list-style-type: none"> Moderniser et structurer les infrastructures de déplacement, Favoriser les itinéraires doux (vélo routes voies vertes).
		28	Développer des solutions locales correspondant aux usages et accompagner les expérimentations : <ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion et mettre en place une stratégie départementale, Favoriser l'élaboration de plans de mobilité rurale, Construire une mobilité inclusive, Mettre en place une réflexion départementale sur la construction d'une offre intégrale d'offre de transports (bouquet), Favoriser les expérimentations et initiatives locales en matière de mobilité (Transport à la demande, Covoiturage).
	17. Développer le maillage en infrastructures.	29	Faciliter l'accès de l'utilisateur à cette nouvelle offre : <ul style="list-style-type: none"> Plateforme mobilité (expérimentation Nord Dordogne), Plateforme MUST (mobilité Urbaine et Sociale de Trajectoire), Développer le conseil aux mobilités dans les services publics (mairie/ CCAS).

SIGNATURE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE LA DORDOGNE 2016 -2020 – SDAASP –

Jeudi 12 juillet 2018
FICHE PRESSE



PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

Service Départemental de la Communication Interministérielle
Aurélia PAILLOT
06 22 64 43 84
aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction de la Communication
Nicolas PLATON
06 80 12 33 08
n.platon@dordogne.fr

Contact presse
Jérôme RIBOULET
06 37 70 00 52
j.riboulet@dordogne.fr

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

LES 7 ENJEUX

18 AXES STRATÉGIQUES DU SDAASP DE LA DORDOGNE
ET LEUR DÉCLINAISON EN 29 ACTIONS

L'article 98 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe a confié conjointement à l'Etat et au Département l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Pour la Dordogne, territoire essentiellement rural, l'amélioration de l'accessibilité aux services, qu'ils soient publics ou marchands, constitue un enjeu majeur et représente à ce titre une préoccupation partagée par l'Etat et le Département.

Véritable outil de pilotage des politiques publiques locales, le Schéma a pour objectifs principaux :

- L'amélioration de l'attractivité des territoires,
- L'identification des zones déficitaires en matière d'accès aux services,
- La préconisation de solutions à mettre en œuvre collectivement pour le maintien et l'amélioration de l'accessibilité des services.

Ce schéma fixe le cadre dans lequel l'ensemble des partenaires, Etat, Collectivités locales, opérateurs publics et privés travailleront dans les prochaines années pour la mise en œuvre de réponses opérationnelles, coordonnées et efficaces.

Il s'agit d'une part d'assurer à l'ensemble des habitants un accès simplifié aux services, indispensables à la qualité de vie dans les territoires, et d'autre part de réduire les déséquilibres territoriaux.

Le schéma définit ainsi pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

La Préfecture et le Conseil départemental de la Dordogne ont souhaité mettre en place, dès le début de la démarche, une gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés dans une volonté de co-construction.

Cette gouvernance partagée s'est exercée grâce à :

- Un copilotage Etat/Département,
- Un comité de pilotage élargi (délibération du CD n°16-04 du 8 janvier 2016) qui intègre les représentants des services de l'Etat, les intercommunalités, le CESER, les représentants des organismes publics, associatifs, consulaires et de sécurité sociale, l'UDM 24, l'UDAF, l'Union Fédérale des Consommateurs.

LES GRANDES PHASES D'ÉLABORATION DU SCHÉMA

- Une consultation publique, de mars à juin 2017 : 500 questionnaires en retour,
- Des séminaires techniques avec les intercommunalités,
- Un Comité technique réuni mensuellement,
- Des groupes de travail technique interservices,
- Trois Comités de pilotage (en mars, novembre et décembre 2017),
- Lancement des consultations auprès des organes délibérants des EPCI (de décembre 2017 à mai 2018),
- Avis favorable de la Conférence Territoriale de l'Action Publique le 8 juin 2018,
- Avis favorable du Conseil régional le 25 juin 2018,
- Approbation du SDAASP par le Conseil départemental le 25 juin 2018,
- Signature de l'arrêté préfectoral portant mise en œuvre du SDAASP le 12 juillet 2018.

DES ENJEUX PRIORITAIRES ET UN PLAN D'ACTIONS VOLONTAIRE

Sept enjeux issus du diagnostic et des axes stratégiques d'intervention ont été définis comme prioritaires pour notre territoire :

- Construire un socle de services de base pour tous,
- Garantir un maillage équitable du territoire en offre de services,
- Développer les services de soins et de santé de proximité,
- Accompagner les publics en situation de fragilité,
- S'engager en faveur de l'éducation et de la jeunesse,
- Renforcer l'accès et l'usage numérique,
- Faciliter le déplacement vers les services.

L'État, le Département et les différents partenaires se sont engagés à conduire, collectivement, 29 actions visant à apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de service et les besoins des habitants.

7 ENJEUX	18 AXES STRATÉGIQUES	N°	PLAN D'ACTIONS (29)
1 UN SOCLE DE SERVICES POUR TOUS	1. Maintenir et renforcer un maillage équilibré de l'offre de service	1	Soutenir les démarches locales en faveur du maintien et de l'installation des services de proximité (définis sur la base d'un socle de services nécessaires au quotidien) : <ul style="list-style-type: none"> • Aider au maintien et au développement d'une offre homogène de services : un bouquet multi services sur les territoires, • Aider les communes et intercommunalités au maintien et à la mise en place de ces services, • Favoriser les coopératives de services, • Structurer et mailler le territoire dans la mise en place des MSAP, • Contribuer à l'animation du réseau MSAP.
		2	Développer un plan de mutualisation des services : <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration de chartes de présence, • Aider à l'expérimentation de formes de collaboration, • Favoriser les conventions multipartenaires.
	2. Permettre aux habitants l'accessibilité aux services du quotidien	3	Favoriser la diversification des services publics rendus aux usagers dans une approche territoriale : <ul style="list-style-type: none"> • Développer les complémentarités entre communes pour assurer le développement de services homogènes, • Mettre en place des collaborations entre acteurs, opérateurs et groupe d'usagers pour simplifier l'accès aux services (Mise en place d'une plateforme départementale numérique), • Assurer un premier niveau d'accueil à l'échelle des territoires, • Assurer la formation des agents relais d'information.
		4	Informier et communiquer sur les modalités d'accès aux services : <ul style="list-style-type: none"> • Développer les outils d'information et de communication.
		5	Développer et garantir le niveau de qualité des services : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une réflexion interservices pour gagner en qualité et simplifier les démarches, • Former les agents d'accueil, • Evaluer les actions mises en place.
2 UN MAILLAGE TERRITORIAL	4. Soutenir les dynamiques de centralité des bourgs centres.	6	Renforcer et accompagner l'attractivité des pôles d'équilibres ruraux et la revitalisation des bourgs centres : <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la requalification des bourgs centres : espaces, aménagement patrimonial, habitat... • Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur stratégie (ingénierie), • Mutualiser les financements publics.
		7	Consolider et relancer les services marchands : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien et l'installation de commerces de proximité, • Porter une stratégie en matière de développement de l'immobilier d'entreprise et des villages d'artisans (Schéma départemental), • Accompagner financièrement les projets (MO publique).
	5. Accompagner le développement économique des territoires.	8	Identifier et accompagner de nouveaux secteurs économiques : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les démarches innovantes dans les secteurs producteurs d'économie locale (secteurs culturels, économie circulaire, circuits courts).
		9	Mettre en œuvre une politique départementale et partenariale en matière de stratégie foncière en lien avec les intercommunalités : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'ingénierie et l'expertise, • Mettre à disposition des outils de portage et de maîtrise du foncier, • Créer une veille foncière facilitée et réactive, • Accompagner les collectivités dans le portage de leurs projets.
		10	Soutenir par une ingénierie Etat/Département les projets structurants notamment sur les territoires fragiles : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les collectivités et renforcer l'ingénierie et l'expertise dans l'élaboration d'une stratégie.
3 UNE OFFRE DE SOINS	7. Accompagner les territoires identifiés comme fragiles.	11	Coordonner les modalités d'intervention financière en faveur des collectivités : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des nouveaux règlements d'intervention dans le cadre de la nouvelle contractualisation départementale avec les collectivités, • Faciliter les accès aux financements spécifiques Etat / Région et Europe.
		12	Engager une démarche départementale sur l'implication et la mobilisation des opérateurs de services sur ces territoires.
	8. Garantir l'égal accès aux soins pour tous.	13	Consolider le maillage territorial et poursuivre l'aménagement des territoires déficitaires en matière d'accès aux soins.
		14	Accompagner l'organisation de nouvelles pratiques en matière d'offre de soins.
9. Renforcer et diversifier l'offre de soins sur les territoires.	15	Favoriser l'utilisation des applications de télémédecine.	
	16	Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.	
10. Relancer la démographie médicale.			